

Rapport annuel aux porteurs de parts

31 décembre 2021

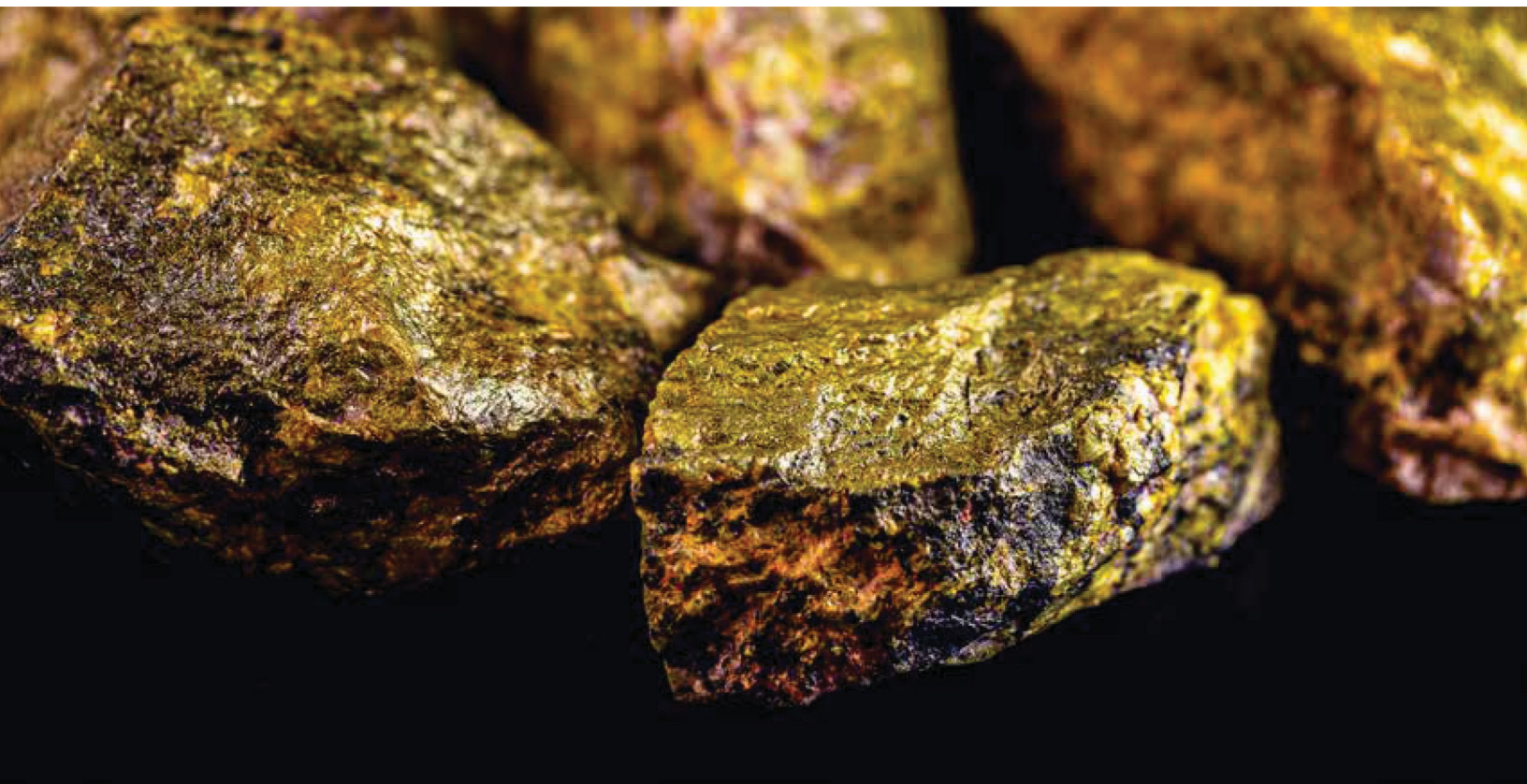


Table des matières

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds	3
États financiers annuels	7

Le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds présente une analyse et des explications dont l'objet est de fournir des renseignements complémentaires et supplémentaires aux états financiers annuels du fonds d'investissement. Un exemplaire des états financiers annuels a été inclus dans le Rapport aux porteurs de parts. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1-888-622-1813 ou en visitant notre site Web, à www.sprott.com, ou le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Sprott Asset Management LP, Royal Bank Plaza, South Tower, 200 Bay Street, Suite 2600, P.O. Box 26, Toronto (Ontario) M5J 2J1.

Les porteurs de parts peuvent également communiquer avec nous de l'une des façons indiquées ci-dessus pour obtenir un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration ou du dossier de vote par procuration, ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds *(en dollars US)*

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

Fiducie d'uranium physique Sprott (la « Fiducie ») est une fiducie d'investissement à capital fixe établie le 23 avril 2021 en vertu des lois de la province d'Ontario, au Canada, et ses modalités et caractéristiques sont présentés aux termes d'une convention de fiducie modifiée et mise à jour le 12 juillet 2021. Sprott Asset Management LP (le « gestionnaire ») est le gestionnaire de la Fiducie. WMC Energy B.V. agit à titre de conseiller technique (le « conseiller ») du gestionnaire.

La Fiducie a été constituée aux fins d'investir et de détenir la quasi-totalité de ses actifs en uranium physique sous la forme d'oxyde d'uranium en concentrés et d'hexafluorure d'uranium (collectivement, l'« uranium »). La Fiducie veut offrir une option de placement qui a l'avantage d'être sûre, commode et facilement négociable en Bourse pour les investisseurs intéressés à détenir de l'uranium physique sans les inconvénients inhérents à un placement direct dans celui-ci. La Fiducie a l'intention d'atteindre son objectif en investissant principalement dans des avoirs à long terme composés d'uranium physique entièrement assigné et libre de toute charge, et elle ne fait pas de spéculation sur les fluctuations à court terme du cours de l'uranium.

Événements récents

Le 19 juillet 2021, la Fiducie a réalisé l'acquisition d'actions ordinaires d'Uranium Participation Corporation (« UPC ») et de sa filiale entièrement détenue, Uranium Participation Bermuda Limited (« UPBL »), et a obtenu le droit d'administrer et de gérer les actifs d'UPC, ce qui a donné lieu à l'échange des actions ordinaires d'UPC contre des parts de la Fiducie.

La transaction a été réalisée dans le cadre d'un plan d'arrangement (l'« arrangement ») aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), et était assujettie au respect de conditions habituelles, y compris l'obtention d'approbations réglementaires, l'approbation de la cour de l'Ontario et l'approbation des actionnaires ordinaires d'UPC le 7 juillet 2021. Aux termes de l'arrangement, une part de la Fiducie nouvellement constituée a été obtenue contre deux actions ordinaires d'UPC pour un total de 75 210 456 parts, le 19 juillet 2021, et UPC est devenue une filiale entièrement détenue de la Fiducie. À la même date, tous les actifs d'UPC et la propriété de sa filiale entièrement détenue, UPBL, ont été transférés à la Fiducie. Aux termes de l'arrangement, Sprott Asset Management LP (le « gestionnaire ») a versé une cotisation en espèces de 5,3 millions de dollars à UPC. Le 19 novembre 2021, UPC a été dissoute. Les actifs de UPBL ont été transférés à la Fiducie le 20 décembre 2021, et UPBL a par la suite été dissoute le 4 janvier 2022.

La négociation des parts de la Fiducie à la Bourse de Toronto (la « TSX ») s'est amorcée le 19 juillet 2021, sous les symboles « U.U » et « U.UN ». Aux termes des modalités de la convention de gestion conclue entre la Fiducie et le gestionnaire avant la réalisation de l'arrangement, dans les six mois suivant la réalisation de l'arrangement, le gestionnaire de la Fiducie a présenté à la Bourse de New York (« NYSE Arca ») un projet de demande en vertu de la *Rule 19b-4* de la *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis, dans sa version modifiée, relativement à l'inscription des parts de la Fiducie à la NYSE Arca.

Le 13 septembre 2021, la Fiducie a conclu un contrat de vente modifié et mis à jour avec Cantor Fitzgerald Canada Corporation et Virtu ITG Canada Corp. aux termes duquel la Fiducie peut, à sa seule discrétion et sous réserve des restrictions relatives à l'exploitation et aux placements auxquelles elle est assujettie, offrir et vendre des parts de fiducie dans le cadre d'un programme visant un placement « au cours du marché » (le « programme visant un placement au cours du marché ») au moyen de transactions effectuées à la TSX par l'entremise d'un teneur de marché au Canada, conformément à un supplément de prospectus préalable de base simplifié déposé auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, l'autorité principale, et de chaque commission des valeurs mobilières ou autorité réglementaire similaire de chaque province et territoire du Canada. Au cours de la période du 19 juillet 2021 au 31 décembre 2021, la Fiducie a vendu 88 260 944 parts dans le cadre du programme visant un placement au cours du marché.

Risques

Les risques associés à un placement dans la Fiducie sont décrits dans la notice annuelle de la Fiducie datée du 18 mars 2022.

L'évolution de la conjoncture économique et du marché résultant de la COVID-19 a conduit le gestionnaire à mettre en œuvre son plan de poursuite des activités. Les gestionnaires de portefeuille, les équipes de services partagés d'entreprise et les principaux prestataires de services d'externalisation du gestionnaire sont pleinement opérationnels. Bien que les répercussions précises de la COVID-19 à long terme soient incertaines à la date du présent rapport, le gestionnaire estime que les effets de la COVID-19 dont nous avons été témoins jusqu'à présent, et en particulier les réactions des gouvernements du monde entier par l'intermédiaire de la politique fiscale et monétaire, continueront d'être très favorables aux marchés de l'uranium en 2022.

Résultat des activités

Dans le cadre de l'arrangement susmentionné, les actions ordinaires d'UPC ont été échangées contre 75 210 456 parts de la Fiducie le 19 juillet 2021. Au cours de la période allant du 19 juillet 2021 au 31 décembre 2021, la Fiducie a émis 88 260 944 parts pour un produit brut de 997,6 millions de dollars.

Pour la période allant du 19 juillet 2021 au 31 décembre 2021, les profits latents sur l'oxyde d'uranium physique se sont élevés à 162,5 millions de dollars et les profits réalisés sur l'hexafluorure d'uranium physique se sont chiffrés à 9,8 millions de dollars.

La valeur de l'actif net¹ de la Fiducie au 31 décembre 2021 s'établissait à 1 768,7 millions de dollars, ou 10,82 \$ la part. Au 31 décembre 2021, la Fiducie détenait 41 280 707 livres d'oxyde d'uranium physique. Au 31 décembre 2021, le prix au comptant de l'oxyde d'uranium physique s'établissait à 42,11 \$ la livre. Au 31 décembre 2021, la Fiducie ne détenait aucun hexafluorure d'uranium physique.

La Fiducie a dégagé un rendement de 29,1 %, comparativement au rendement au comptant de l'oxyde d'uranium de 30,2 % pour la période allant du 19 juillet 2021 au 31 décembre 2021.

Le cours de clôture des parts de la Fiducie était de 11,01 \$ à la TSX au 31 décembre 2021. Les parts sont libellées en dollars américains sur la bourse. Au cours de la période allant du 19 juillet 2021 au 31 décembre 2021, les parts de la Fiducie se sont négociées sur la TSX à une prime moyenne sur la valeur liquidative d'environ 1,8 %.

¹ L'actif net correspond au total de l'actif moins le total du passif (ou le total des capitaux propres) présenté dans l'état de la situation financière.

La Fiducie paie ses propres charges, lesquelles comprennent notamment les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les frais du fiduciaire, les coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts, les charges d'administration, les frais de dépôt et d'inscription à payer aux organismes de réglementation des valeurs mobilières et aux Bourses visées, les frais et commissions d'entreposage de 1 % sur l'achat et la vente d'oxyde d'uranium et d'hexafluorure d'uranium physiques et toutes les charges liées au Comité d'examen indépendant de la Fiducie. Les charges d'exploitation² se sont élevées à 3,0 millions de dollars pour la période allant du 19 juillet 2021 au 31 décembre 2021 et ont représenté 0,23 % de l'actif net moyen³ au cours de la période.

Aucun changement n'a été apporté au gestionnaire de la Fiducie, ni à la philosophie ou au processus de placement depuis le 23 avril 2021.

Transactions entre parties liées

Les transactions entre la Fiducie et ses parties liées au cours de la période de présentation de l'information financière sont présentées ci-après.

Frais de gestion

La Fiducie verse au gestionnaire des frais de gestion mensuels équivalant à 1/12 de 0,35 % de la valeur de l'actif net de la Fiducie (calculée conformément à la convention de fiducie de la Fiducie), majorés des taxes canadiennes applicables. Les frais de gestion sont calculés et accumulés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu le dernier jour de chaque mois. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Fiducie a engagé des frais de gestion de 2,1 millions de dollars (exclusion faite des taxes canadiennes applicables).

Commissions

Aux termes de la convention de gestion, la Fiducie paie une commission de 1 % de la valeur brute des achats ou des ventes d'uranium pourvu que la gestionnaire soit responsable, le cas échéant, de tous les frais de courtage, des commissions et des frais de service et autres frais similaires de tiers se rapportant à toutes les transactions. Pour la période allant du 19 juillet 2021 au 31 décembre 2021, les commissions et autres frais de service payés au gestionnaire se sont élevés à 10,1 millions de dollars.

² Les charges d'exploitation, mesure non conforme aux PCGR, sont calculées pour la période allant du 19 juillet 2021 au 31 décembre 2021 comme le total des charges selon les états du résultat global audités, moins les frais de gestion de 2,1 millions de dollars, les commissions de 10,1 millions de dollars, la taxe de vente de 0,7 million de dollars et le profit de change net (la perte de change nette) de 0,2 million de dollars.

³ L'actif net moyen correspond à la moyenne de la valeur liquidative quotidienne de la Fiducie pour la période considérée.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état des principales données financières sur la Fiducie et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers de la Fiducie pour la période indiquée. Tous les montants en dollars sont exprimés en dollars américains.

Actif net par part¹ de la Fiducie

	2021 ³
	\$
Actif net à l'ouverture de la période	–
Augmentation attribuable à l'acquisition d'UPC	8,38
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation²	
Total des produits	–
Total des charges	(0,13)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	0,08
Profits latents (pertes latentes) pour la période	1,32
Total de l'augmentation (la diminution) attribuable aux activités d'exploitation	1,27
Actif net au 31 décembre de l'exercice considéré	10,82

1 Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités de la Fiducie.

2 L'actif net par part est calculé en fonction du nombre réel de parts en circulation à la date de clôture de la période considérée. L'augmentation ou la diminution attribuable aux activités d'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période indiquée. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement entre l'actif net par part à l'ouverture de la période et l'actif net par part à la clôture de la période.

3 Les données pour 2021 portent sur la période allant du 19 juillet 2021 (date de création) au 31 décembre 2021.

Ratios et données supplémentaires

	2021 ⁵
	\$
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	1 768 715 \$
Nombre de parts en circulation ¹	163 471 400
Ratio des frais de gestion ²	0,96 %
Ratio des frais d'opérations ³	1,65 %
Taux de rotation du portefeuille ⁴	3,38 %
Valeur liquidative par part	10,82 \$
Cours de clôture – TSX	11,01 \$

1 Ces renseignements sont fournis au 31 décembre de l'exercice considéré.

2 Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges (incluant les taxes canadiennes applicables et excluant les commissions) pour la période allant du 19 juillet 2021 (date de création) au 31 décembre 2021 et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

3 Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions pour la période allant du 19 juillet 2021 (date de création) au 31 décembre 2021 et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période indiquée.

4 Le taux de rotation du portefeuille de la Fiducie indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs de la Fiducie négocie les placements du portefeuille. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que la Fiducie achète et vend la totalité des titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation de la Fiducie au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations à payer par la Fiducie sont élevés au cours de la période, et plus il est possible qu'un investisseur réalise des gains en capital impossibles au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement de la Fiducie.

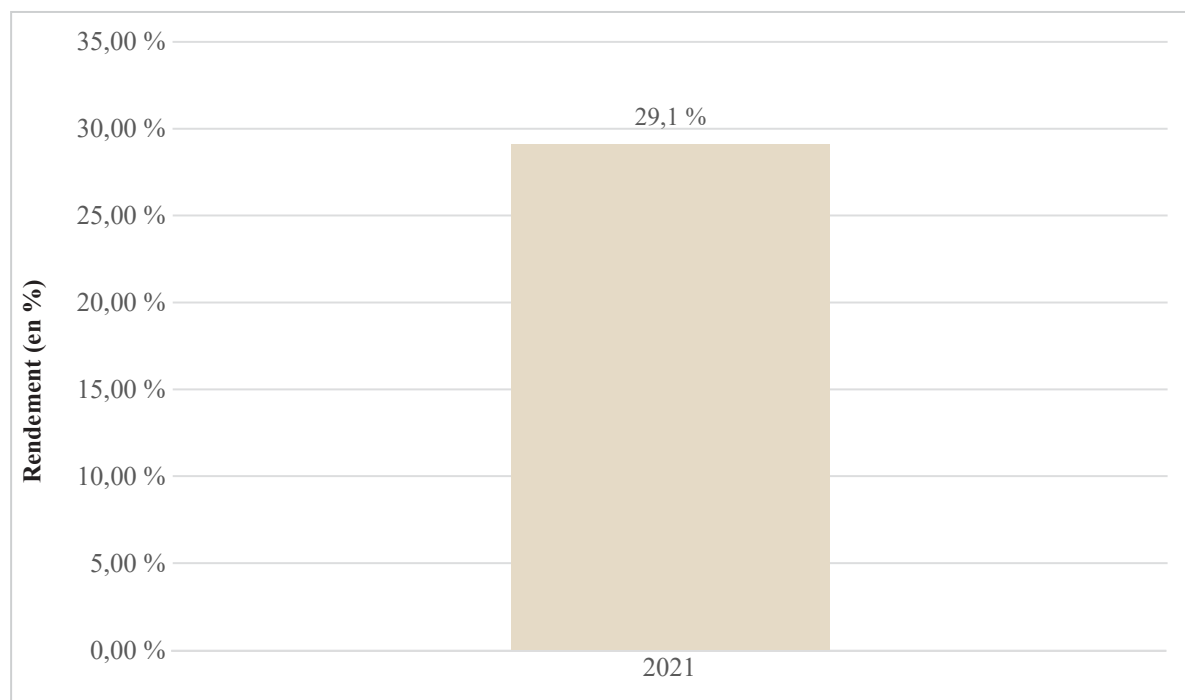
5 Les données pour 2021 portent sur la période allant du 19 juillet 2021 (date de création) au 31 décembre 2021.

Rendement passé

Les taux de rendement indiqués sont les rendements totaux historiques, y compris les variations de valeur des parts, et supposent que toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles de la Fiducie. Ces rendements ne tiennent pas compte des frais liés aux ventes et aux distributions, ni des autres frais optionnels ou de l'impôt sur le résultat à payer par un porteur de parts qui pourraient réduire les rendements. Veuillez prendre note que le rendement passé n'est pas une indication du rendement futur. Tous les taux de rendement sont calculés en fonction de la valeur liquidative des parts de la Fiducie.

Rendements annuels

Le graphique à barres qui suit donne le rendement des parts de la Fiducie pour la période indiquée. Il montre, en pourcentage, dans quelle mesure un placement effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué le dernier jour de chaque période.



1 Pour la période allant du 19 juillet 2021 (date de création) au 31 décembre 2021.

Rendements composés annuels

Les rendements composés annuels ne sont pas présentés, car la Fiducie n'est pas en exploitation continue depuis un exercice complet.

Aperçu du portefeuille

Le tableau suivant sur les principaux placements présente les 25 principaux placements (ou tous les placements si le nombre total de placements est inférieur à 25) détenus par la Fiducie au 31 décembre 2021 sur la base de la juste valeur du placement, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative de la Fiducie.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE		PRINCIPAUX PLACEMENTS	
Catégorie d'actifs	En pourcentage de la valeur liquidative	Placement	En pourcentage de la valeur liquidative
Uranium	98,3	Oxyde d'uranium physique	98,3
Trésorerie	14,9	Trésorerie	14,9
Autres actifs, moins les passifs	(13,2)	Autres actifs, moins les passifs	(13,2)
		Total	100,0
Total de la valeur liquidative (en milliers de dollars)			
	1 768 715 \$		

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations courantes effectuées par la Fiducie.

Fiducie d'uranium physique de Sprott

États financiers annuels

31 décembre 2021

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Sprott Asset Management LP, le « gestionnaire » de la Fiducie d'uranium physique Sprott (la « Fiducie »), est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité, et de la fiabilité des états financiers de la Fiducie. Les Normes internationales d'information financières ont été appliquées et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Les contrôles internes du gestionnaire et les procédures utilisés sont conçus pour fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers. Ces procédures comprennent la surveillance de RBC Services aux investisseurs, l'agent d'évaluation de la Fiducie.

La direction a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2021 au moyen du cadre fourni dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Sur la base de cette évaluation, la direction est parvenue à la conclusion que les contrôles internes du gestionnaire à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021 étaient efficaces.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par le gestionnaire de la Fiducie, ont audité l'efficacité du contrôle interne de la Fiducie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021, ainsi que les états financiers de la Fiducie à la même date. Leurs rapports, dans lesquels ils ont exprimé des opinions sans réserve, figurent aux pages 10 à 12 des états financiers. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. ont pleinement et librement accès au gestionnaire de la Fiducie, qu'ils rencontrent régulièrement, afin de discuter de leur audit et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.



Kevin Hibbert
Administrateur
Le 18 mars 2022



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada

Tél. 416-777-8500
Télé. 416-777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À Sprott Asset Management LP, au fiduciaire et aux porteurs de parts de la Fiducie d'uranium physique Sprott

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fiducie d'uranium physique Sprott (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2021;
- l'état du résultat global pour la période allant de la date de création le 23 avril 2021 au 31 décembre 2021;
- l'état des variations des capitaux propres pour la période allant de la date de création le 23 avril 2021 au 31 décembre 2021;
- le tableau des flux de trésorerie pour la période allant de la date de création le 23 avril 2021 au 31 décembre 2021;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période allant de la date de création le 23 avril 2021 au 31 décembre 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport annuel aux porteurs de parts, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel aux porteurs de parts, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport des auditeurs, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport des auditeurs parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG A. K. S. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs indépendants est délivré est Brent Elson.

Toronto, Canada
Le 18 mars 2022

Fiducie d'uranium physique de Sprott

État du résultat global

(en milliers de dollars US, sauf le nombre de parts)

Pour la période
allant du 23 avril au
31 décembre 2021

	\$
Produits	
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les ventes d'hexafluorure d'uranium (note 5)	9 759
Profits latents (pertes latentes) sur l'oxyde d'uranium	162 515
Autres produits	285
	172 559
Charges	
Frais de gestion (note 9)	2 133
Commissions	10 085
Frais d'entreposage	1 865
Frais d'inscription et de dépôt réglementaire	511
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts	136
Taxe de vente	657
Honoraires juridiques	309
Droits de garde	4
Charges d'administration	75
Honoraires d'audit	163
Frais du fiduciaire	2
Honoraires des membres du comité d'examen indépendant	10
Profits de change nets (pertes de change nettes)	160
	16 110
Bénéfice net (perte nette) et résultat global	156 449
Nombre moyen pondéré de parts	123 169 641
Augmentation (diminution) du total des capitaux propres provenant de l'exploitation par part	1,27

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'uranium physique de Sprott

État de la situation financière

(en milliers de dollars US)

	Au 31 décembre 2021
	\$
Actif	
Trésorerie	263 116
Actifs payés d'avance	1 950
Autres actifs	110
Oxyde d'uranium (note 6)	1 738 227
Total de l'actif	2 003 403
Passif	
Montant à payer au gestionnaire	133
Fournisseur et autres	233 186
Créditeurs	1 369
Total du passif	234 688
Capitaux propres	
Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts	1 627 876
Résultats non distribués	156 449
Commissions de prise ferme et frais d'émission	(15 610)
Total des capitaux propres (note 8)	1 768 715
Total du passif et des capitaux propres	2 003 403
Total des capitaux propres par part	10,82

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du gestionnaire, Sprott Asset Management LP,
par son commandité, Sprott Asset Management GP Inc.



Kevin Hibbert
Administrateur



John Ciampaglia
Administrateur

Fiducie d'uranium physique de Sprott

État des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars US, sauf le nombre de parts)
Pour la période allant du 23 avril au 31 décembre 2021

	Nombre de parts en circulation	Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts	Résultats non distribués (déficit)	Commissions de prise ferme et frais d'émission	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$
Solde au 23 avril 2021	–	–	–	–	–
Parts émises à l'acquisition de UPC (note 1)	75 210 456	630 280	–	–	630 280
Produit de l'émission de parts (note 8)	88 260 944	997 596	–	–	997 596
Bénéfice net et résultat global de la période	–	–	156 449	–	156 449
Commissions de prise ferme et frais d'émission	–	–	–	(15 610)	(15 610)
Solde au 31 décembre 2021	163 471 400	1 627 876	156 449	(15 610)	1 768 715

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'uranium physique de Sprott

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de dollars US)

	Pour la période allant du 23 avril au 31 décembre 2021
	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Bénéfice net (perte nette) de la période	156 449
Ajustements pour rapprocher le bénéfice net (la perte nette) de la période et les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	
(Profits nets réalisés) pertes nettes réalisées sur les ventes d'hexafluorure d'uranium détenu par une filiale	(9 759)
(Profits latents) pertes latentes sur l'oxyde d'uranium	(162 515)
Variation nette de l'actif et du passif d'exploitation	
(Augmentation) diminution des actifs payés d'avance	567
(Augmentation) diminution des autres actifs	(110)
Augmentation (diminution) des montants à payer au gestionnaire	133
Augmentation (diminution) des fournisseurs et autres	233 186
Augmentation (diminution) des créditeurs	949
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	218 900
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	
Achats d'oxyde d'uranium	(990 531)
Ventes d'hexafluorure d'uranium d'une filiale	41 055
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(949 476)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de l'émission de parts (note 8)	997 596
Commissions de prise ferme et frais d'émission	(15 610)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	981 986
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	251 410
Trésorerie reçue à l'acquisition	11 706
Trésorerie à l'ouverture de la période	—
Trésorerie à la clôture de la période	263 116

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'uranium physique de Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2021

(en milliers de dollars US, à moins d'indication contraire)

1. Organisation de la Fiducie

Fiducie d'uranium physique Sprott (la « Fiducie ») est une fiducie d'investissement à capital fixe créée en vertu des lois de la province d'Ontario, au Canada, aux termes d'une convention de fiducie datée du 23 avril 2021. Sprott Asset Management LP (le « gestionnaire ») agit comme gestionnaire de la Fiducie. Fiducie RBC Services aux investisseurs, fiducie organisée sous le régime des lois du Canada, agit comme fiduciaire de la Fiducie. Fiducie RBC Services aux investisseurs agit, pour le compte de la Fiducie, à titre de dépositaire des actifs de la Fiducie qui ne sont pas de l'uranium physique. Cameco Corporation, ConverDyn et Orano Chimie-Enrichissement agissent individuellement à titre de dépositaires au nom de la Fiducie pour l'uranium physique détenu par la Fiducie. Le siège social de la Fiducie est situé au bureau 2600, South Tower, Royal Bank Plaza, 200 Bay Street, Toronto (Ontario), Canada M5J 2J1.

L'objectif de placement de la Fiducie est d'offrir une option de placement qui a l'avantage d'être sûre, commode et facilement négociable en Bourse pour les investisseurs intéressés à détenir de l'uranium physique sans les inconvénients inhérents à un placement direct dans celui-ci. La Fiducie investit et a l'intention de continuer à investir principalement dans des avoirs à long terme composés de l'uranium physique entièrement assignés et libres de toute charge, et elle ne fait pas de spéculation sur les fluctuations à court terme du cours de l'uranium.

La Fiducie est autorisée à émettre un nombre illimité de parts de fiducie cessibles et non rachetables (les « parts »). Toutes les parts émises n'ont aucune valeur nominale, sont entièrement payées, et sont inscrites et négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX »). La date de création et les symboles boursiers de la Fiducie se présentent comme suit.

Fiducie	Date de la convention de fiducie	Date du premier appel public à l'épargne	Symboles à la TSX en dollars US et en dollars CA respectivement
Fiducie d'uranium physique de Sprott	23 avril 2021, modifiée et mise à jour en date du 12 juillet 2021.	19 juillet 2021	U.U., U.UN

Les états financiers de la Fiducie sont en date du 31 décembre 2021 et pour la période allant du 23 avril 2021 au 31 décembre 2021. Le gestionnaire a autorisé la publication des présents états financiers le 18 mars 2022.

Acquisition

Le 19 juillet 2021, la Fiducie a réalisé l'acquisition de la totalité des actions ordinaires d'Uranium Participation Corporation (« UPC ») et de sa filiale entièrement détenue, Uranium Participation Bermuda Limited (« UPBL »), et a obtenu le droit d'administrer et de gérer les actifs d'UPC. UPC a investi la quasi-totalité de ses actifs dans l'uranium. L'acquisition était conforme aux objectifs de placement de la Fiducie décrits ci-dessus.

La transaction a été réalisée dans le cadre d'un plan d'arrangement (l'« arrangement ») aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), et était assujettie au respect de conditions habituelles, y compris l'obtention d'approbations réglementaires, l'approbation de la cour de l'Ontario et l'approbation des actionnaires ordinaires d'UPC le 7 juillet 2021. Aux termes de l'arrangement, une part de la Fiducie nouvellement constituée a été obtenue contre deux actions ordinaires d'UPC pour un total de 75 210 456 parts, le 19 juillet 2021, et UPC est devenue une filiale entièrement détenue de la Fiducie. À la même date, les actifs transférés comprenaient 18 094 658 livres d'oxyde d'uranium et 300 000 kg d'hexafluorure d'uranium, pour une valeur totale de 616 477 dollars, de 11 706 dollars en espèces et de 2 517 dollars d'autres actifs. Le total des charges à payer s'est établi à 420 \$. Aux termes de l'arrangement, Sprott Asset Management LP (le « gestionnaire ») a versé une cotisation en espèces de 5 312 \$ à UPC immédiatement avant l'acquisition. Le 19 novembre 2021, UPC a été dissoute. Les actifs de UPBL ont été transférés à la Fiducie le 20 décembre 2021, et UPBL a par la suite été dissoute le 4 janvier 2022.

Fiducie d'uranium physique de Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2021

(en milliers de dollars US, à moins d'indication contraire)

La négociation des parts de la Fiducie à la TSX s'est amorcée le 19 juillet 2021, sous les symboles « U.U » et « U.UN ». Aux termes des modalités de la convention de gestion conclue entre la Fiducie et le gestionnaire avant la réalisation de l'arrangement, dans les six mois suivant la réalisation de l'arrangement, le gestionnaire de la Fiducie a présenté à la NYSE Arca un projet de demande en vertu de la *Rule 19b-4* de la *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis, dans sa version modifiée, relativement à l'inscription des parts de la Fiducie à la NYSE Arca.

2. Base d'établissement

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et incluent les estimations et les hypothèses faites par le gestionnaire qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés de l'actif, du passif, des produits et des charges, de même que sur les montants de l'évolution des capitaux propres présentés au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique, sauf pour ce qui est de l'uranium physique et des actifs financiers et des passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, qui ont été évalués à la juste valeur.

Les états financiers sont présentés en dollars américains et toutes les valeurs sont arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies par la Fiducie sont résumées ci-après :

Uranium physique

Les placements dans l'uranium physique sont évalués à leur juste valeur établie en fonction des cours publiés, et les profits et pertes réalisés et latents sont portés en résultat selon le modèle de la juste valeur de l'International Accounting Standards 40, *Immeubles de placement*, puisque la norme IAS 40 est la plus pertinente. Les transactions sur placement en uranium physique sont comptabilisées le même jour ouvrable que celui au cours duquel l'ordre d'achat ou de vente est exécuté. Les profits et pertes réalisés et latents des avoirs sont calculés en fonction du coût moyen pondéré.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les autres actifs comme les montants à recevoir des courtiers et les autres montants à recevoir sont classés à titre de prêts et créances et évalués au coût amorti. Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Impôt sur le résultat

Chaque année d'imposition, la Fiducie est assujettie à l'impôt sur le résultat qui s'applique aux revenus imposables gagnés au cours de l'année, y compris les gains en capital imposables nets réalisés. Toutefois, la Fiducie a l'intention de distribuer ses revenus imposables aux porteurs de parts à la fin de chaque année d'imposition, de sorte que la Fiducie elle-même n'ait pas à payer d'impôt sur le résultat.

Fiducie d'uranium physique de Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2021

(en milliers de dollars US, à moins d'indication contraire)

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Fiducie sont le dollar américain. Le rendement de la Fiducie est évalué en dollars américains et ses liquidités sont gérées en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement l'incidence économique des transactions, événements et conditions sous-jacents.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par la Fiducie aux fins de la préparation des états financiers.

Incertitude relative aux estimations

Aux fins fiscales, la Fiducie traite généralement les profits sur la vente d'uranium comme des gains en capital, plutôt que comme un revenu, puisque la Fiducie a l'intention d'être une détentrice passive à long terme d'uranium, et qu'elle vend généralement ses avoirs en uranium uniquement dans le but de régler les charges. Toutefois, d'après l'Agence du revenu du Canada, les profits réalisés (ou les pertes subies) par des fiducies de placement à la suite de transactions sur des produits de base devraient généralement être traités aux fins fiscales comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital, bien que le traitement dans chaque cas soit une question de fait devant être résolue compte tenu de toutes les circonstances.

Les hypothèses et les estimations de la Fiducie reposent sur l'information disponible à la date de préparation des états financiers. Toutefois, les situations et hypothèses existantes à l'égard des événements à venir pourraient changer en raison de fluctuations du marché ou de situations qui sont indépendantes de la volonté de la Fiducie. Ces fluctuations sont prises en compte dans les hypothèses lorsqu'elles se produisent.

5. Activités effectuées par l'entremise d'une filiale

La filiale entièrement détenue de la Fiducie, UPBL, a transféré ses actifs à la Fiducie le 20 décembre 2021 et a par la suite été dissoute le 4 janvier 2022. L'état du résultat global de la Fiducie comprend les profits nets réalisés sur les ventes d'hexafluorure d'uranium de 9 759 \$ et les charges qui comprennent des frais d'entreposage de 910 \$, les frais d'inscription et de dépôt réglementaire de 15 \$, la taxe de vente de 123 \$, les honoraires juridiques de 5 \$, les droits de garde de 1 \$, les charges d'administration de 8 \$ et les honoraires des membres du comité d'examen indépendant de 5 \$, qui se rapportent à la filiale entièrement détenue pour la période allant du 19 juillet 2021 à la date de transfert des actifs de la filiale à la Fiducie.

Fiducie d'uranium physique de Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2021

(en milliers de dollars US, à moins d'indication contraire)

6. Évaluation de la juste valeur

La Fiducie utilise une hiérarchie à trois niveaux comme cadre pour la présentation des données utilisées pour évaluer la juste valeur de ses placements. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 les prix non ajustés auxquels la Fiducie peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs non affectés et identiques;

Niveau 2 les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données qui sont observables (soit directement ou indirectement) pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;

Niveau 3 les prix, données ou techniques de modélisation complexes qui sont à la fois importants pour l'évaluation de la juste valeur et non observables (appuyés par peu ou pas d'activité du marché).

L'uranium physique est évalué à la juste valeur. L'évaluation à la juste valeur de tout l'uranium relève du niveau 2 de la hiérarchie et est fondée sur des cours publiés. Toutes les évaluations de la juste valeur sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des autres actifs, des actifs payés d'avance, des crédateurs, des montants à payer au gestionnaire et des fournisseurs et autres, le cas échéant, se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le rapprochement des placements composés d'uranium pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 se présente comme suit :

	31 décembre 2021
	\$
Solde au 23 avril 2021	—
Oxyde d'uranium et hexafluorure d'uranium physiques acquis d'UPC et de ses filiales	616 477
Achats d'oxyde d'uranium	990 531
Ventes d'hexafluorure d'uranium d'une filiale	(41 055)
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les ventes d'hexafluorure d'uranium détenu par une filiale	9 759
Profits latents (pertes latentes) sur l'oxyde d'uranium	162 515
Solde à la clôture de l'exercice	1 738 227

Au 31 décembre 2021, les charges liées à l'oxyde d'uranium physique se sont élevées à 1 575 712 \$. La Fiducie ne détenait aucun hexafluorure d'uranium physique au 31 décembre 2021.

7. Risques financiers, gestion et objectifs

Dans le cadre de la gestion des risques, la Fiducie a pour objectif de créer de la valeur pour les porteurs de parts et de la préserver. Les risques sont inhérents aux activités de la Fiducie, mais sont gérés au moyen d'un processus qui permet de les repérer, de les évaluer et de les surveiller de façon continue, sous réserve des limites de risque et d'autres contrôles. La Fiducie a élaboré des lignes directrices en matière de placement qui présentent l'ensemble de ses stratégies d'affaires, son seuil de tolérance au risque et son approche générale en matière de gestion des risques, comme ils sont établis dans les documents de placement de la Fiducie. Le gestionnaire de placement de la Fiducie est responsable de repérer et de contrôler les risques. La Fiducie est exposée au risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de concentration découlant de l'uranium qu'elle détient. Seuls certains risques auxquels la Fiducie est exposée sont gérés activement par le gestionnaire, étant donné que la Fiducie est un véhicule de placement à gestion passive. Les risques importants pertinents pour la Fiducie sont présentés ci-après.

Fiducie d'uranium physique de Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2021

(en milliers de dollars US, à moins d'indication contraire)

Risque de prix

Le risque de prix découle de la possibilité que des variations des cours des placements de la Fiducie, qui sont presque entièrement constitués d'uranium, se traduisent par une variation de la juste valeur de ces placements. Si la valeur de l'uranium augmentait de 1 %, toute autre variable étant constante, le total des capitaux propres et le résultat global augmenteraient d'environ 17,4 millions de dollars. Inversement, si la valeur de l'uranium reculait de 1 %, le total des capitaux propres et le résultat global diminueraient du même montant.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations des taux d'intérêt aient une incidence sur la valeur des instruments financiers. La Fiducie ne couvre pas son exposition au risque de taux d'intérêt puisque ce dernier est minime.

Risque de change

Le risque de change découle de la possibilité que des fluctuations monétaires entraînent une variation de la valeur comptable. Les actifs de la Fiducie, dont la presque totalité est composée de placements dans de l'uranium, sont libellés en dollars américains. Certaines charges de la Fiducie sont payables en dollars canadiens. Par conséquent, la Fiducie est exposée au risque de change puisque la valeur de ses actifs et passifs libellés en dollars canadiens varie en raison des fluctuations des taux de change. Toutefois, la plupart de ces actifs et passifs sont à court terme de nature et ne revêtent pas une grande importance par rapport à l'actif net de la Fiducie et, à ce titre, l'exposition au risque de change est limitée. La Fiducie ne conclut pas de transactions de couverture du change.

Au 31 décembre 2021, une tranche d'environ (1 192)\$ des autres actifs et des crédettes de la Fiducie était libellée en dollars canadiens. Par conséquent, une variation de 1 % du cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain n'aurait aucune incidence significative pour la Fiducie.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité que les contreparties n'honorent pas leurs obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. La Fiducie est surtout exposée au risque de crédit lorsqu'elle conclut des transactions d'achat et de vente d'uranium. La Fiducie a pour politique de ne conclure des transactions qu'avec des contreparties de bonne réputation. Le gestionnaire, de concert avec son conseiller, surveille étroitement la solvabilité des contreparties de la Fiducie, comme les fournisseurs d'uranium, en procédant à l'examen de leurs états financiers, lorsqu'ils sont disponibles, des avis réglementaires et des communiqués de presse. La Fiducie cherche à atténuer le risque de crédit lié aux transactions non réglées sur l'uranium en ne concluant des transactions qu'avec des fournisseurs d'uranium très solvables. Le risque de non-paiement est considéré comme étant négligeable, puisque le paiement de l'uranium n'est effectué qu'au moment de sa réception par le dépositaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Fiducie éprouve des difficultés à respecter ses obligations liées à ses passifs financiers. Le risque de liquidité découle de la possibilité que la Fiducie doive régler ses passifs plus tôt que prévu. La négociabilité de l'uranium est influencée par de nombreux facteurs, y compris des facteurs macroéconomiques, des variations de prix sur le marché de l'uranium, la réglementation gouvernementale, la propriété et l'utilisation des terres, la réglementation concernant l'importation et l'exportation de l'uranium et la réglementation sur la protection de l'environnement. L'incidence future de ces facteurs sur le risque de liquidité est minime, puisque la Fiducie n'offre pas de

Fiducie d'uranium physique de Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2021

(en milliers de dollars US, à moins d'indication contraire)

privilège de rachat aux porteurs de parts. Tous les passifs financiers de la Fiducie, y compris les fournisseurs et autres, les créanciers et les frais de gestion à payer, ont une échéance de moins de trois mois.

Risque de concentration

Le risque de la Fiducie se concentre sur l'oxyde d'uranium physique détenu par trois dépositaires, dont la valeur correspond à 40,3 %, 30,5 % et 27,5 % du total des capitaux propres au 31 décembre 2021.

Pertes fiscales reportées en avant

À la fin de l'année d'imposition close le 31 décembre 2021, la Fiducie ne disposait d'aucune perte en capital disponible aux fins fiscales.

Autre risque

L'évolution de la conjoncture économique et du marché résultant de la COVID-19 a conduit le gestionnaire à mettre en œuvre son plan de poursuite des activités. Les gestionnaires de portefeuille, les équipes de services partagés d'entreprise et les principaux prestataires de services d'externalisation du gestionnaire sont pleinement opérationnels. Les répercussions précises de la COVID-19 à long terme sont incertaines à la date du présent rapport.

8. Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts

La Fiducie est autorisée à émettre un nombre illimité de parts de fiducie en une ou plusieurs catégories et séries d'une catégorie. À l'heure actuelle, le capital de la Fiducie est représenté par les parts de fiducie émises, non rachetables et cessibles. Des informations quantitatives au sujet du capital de la Fiducie figurent dans son état des variations des capitaux propres.

Les parts de la Fiducie sont classées à titre de capitaux propres dans l'état de la situation financière, puisque les parts de la Fiducie respectent les critères de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »), pour le classement dans les capitaux propres.

Valeur liquidative

La valeur liquidative s'entend de l'actif net de la Fiducie (juste valeur du total de l'actif moins la juste valeur du total du passif), calculé selon la valeur de l'uranium physique en fonction du cours de fin de journée fourni par des sources d'évaluation reconnues.

Gestion du capital

En raison de la capacité d'émettre, de rembourser et de revendre des parts de la Fiducie, le capital de la Fiducie, comme présenté dans les capitaux propres attribuables aux porteurs de parts dans l'état de la situation financière, peut varier en fonction des demandes de rachat et de souscription auprès de la Fiducie. La Fiducie n'est pas assujettie à des exigences externes en matière de capital ni à des restrictions légales quant à l'émission, au rachat ou à la revente de parts rachetables autres que celles qui sont énoncées dans la convention de fiducie. La Fiducie ne peut procéder à l'émission de parts additionnelles, sauf i) si le produit net par part devant être reçu par la Fiducie n'est pas inférieur à 100 % de la dernière valeur liquidative calculée immédiatement avant ou au moment de l'établissement du prix de cette émission, ou ii) par voie de distribution de parts dans le cadre d'une distribution de revenus.

Fiducie d'uranium physique de Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2021

(en milliers de dollars US, à moins d'indication contraire)

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Fiducie sont les suivants :

- investir et détenir la quasi-totalité de l'actif de la Fiducie dans de l'uranium physique;
- maintenir des liquidités suffisantes pour le règlement des charges de la Fiducie.

Se reporter à la note 7, « Risques financiers, gestion et objectifs », pour des précisions sur les politiques et les procédures auxquelles la Fiducie a recours pour gérer son capital.

9. Information relative aux parties liées

La Fiducie verse au gestionnaire des frais de gestion mensuels équivalant à 1/12 de 0,35 % de la valeur de l'actif net de la Fiducie (calculée conformément à la convention de fiducie de la Fiducie), majorés des taxes canadiennes applicables, calculés et accumulés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu le dernier jour de chaque mois.

Aux termes de la convention de gestion, la Fiducie paie une commission de 1 % de la valeur brute des achats ou des ventes d'uranium pourvu que le gestionnaire soit responsable, le cas échéant, de tous les frais de courtage, des commissions et des frais de service et autres frais similaires de tiers se rapportant à toutes les transactions.

10. Comité d'examen indépendant (« CEI »)

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (« Règlement 81-107 »), le gestionnaire a créé un CEI pour un certain nombre de fonds qu'il gère, dont la Fiducie. Le mandat du CEI est d'examiner les questions liées aux conflits d'intérêts auxquels le gestionnaire est exposé dans le cadre de sa gestion de certains fonds, y compris la Fiducie, et de faire des recommandations à ce dernier à ce sujet. Le CEI est composé de trois personnes, chacune étant indépendante du gestionnaire et de tous les fonds gérés par le gestionnaire, y compris la Fiducie. Chaque fonds assujéti à la supervision du CEI paie une part des honoraires des membres du CEI, des coûts et des autres frais relatifs aux activités du CEI. Chaque année, le CEI fait rapport sur ses activités aux porteurs de parts des fonds assujéti à sa supervision, conformément au Règlement 81-107.

11. Membres du personnel

La Fiducie n'avait pas de personnel au cours de la période, puisque ses activités étaient gérées par les membres du personnel du gestionnaire ou du fiduciaire, selon le cas.

Renseignements sur l'entreprise

Siège social

Fiducie d'uranium physique Sprott
Royal Bank Plaza, South Tower
200 Bay Street
Suite 2600, P.O. Box 26
Toronto (Ontario) M5J 2J1
Sans frais : 888-622-1813
Courriel : uranium@sprott.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333 Bay Street, Suite 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5

Conseillers juridiques

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.
5300 Commerce Court West
199 Bay Street
Toronto (Ontario) M5L 1B9

Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP
222 Bay Street, Suite 1750
Toronto (Ontario) M5K 1J5

Sprott

www.sprott.com